

De nouveau plus de 80 % d'enseignants grévistes au lycée Léonard de Vinci, Calais

Effet de surprise ce jeudi matin 6 octobre : les enseignants, grévistes accueillent les élèves en leur distribuant une lettre destinée aux parents.

Les raisons de la colère :

- Le rectorat de Lille a décidé d'ajouter une heure de cours en plus lorsque l'enseignant fait classe devant un groupe de moins de vingt élèves durant plus de huit heures.
Cette heure supplémentaire et le travail de préparation et de correction qu'elle implique, ne sont pas payés ; c'est « travailler plus pour gagner pareil ».
- De plus, cet allongement du temps de travail sans contrepartie permettrait à l'avenir de supprimer encore davantage de postes.

Cette action s'inscrit dans un mouvement plus large au niveau de l'Académie de Lille ; plusieurs lycées : entre autres, Mousseron à Denain, Montebello à Lille, Ribot et Blaise Pascal à Saint-Omer, Guy Mollet à Arras ... se sont déjà mis en grève.

Cette action résulte de l'application par Madame le Recteur d'une circulaire interprétant de manière inédite le décret de 1950 régissant nos statuts.

Madame le Recteur ne semble guère se soucier de l'intérêt des élèves. Notre mobilisation a pour but de dénoncer une nouvelle attaque contre la qualité de l'enseignement. Nous refusons de servir de cobaye à la généralisation au niveau national de cette entreprise de démolition du service public et de dégradation des conditions de travail.

Les enseignants grévistes du lycée Léonard de Vinci

L'assemblée générale des professeurs grévistes du Lycée Léonard de Vinci de Calais, qui s'est tenue ce jeudi 6 octobre 2011 à 11h00, a pris les décisions suivantes :

- Boycott du Conseil pédagogique.
- Boycott de tous les devoirs communs.
- Boycott des bacs blancs écrits et oraux, toutes matières confondues.
- Boycott des voyages.
- Boycott des journées portes ouvertes.
- Boycott du centre de ressources.
- Boycott de la fête de la science.

Ces décisions ont été prises, à l'unanimité, par une assemblée générale d'une quarantaine de grévistes. Elles seront appliquées jusqu'à l'abrogation de la circulaire concernant l'heure de majoration et le paiement des heures travaillées.

Elles n'ont pas été prises de gaieté de cœur, mais nous sommes persuadés de défendre à long terme le service public d'éducation et l'avenir des élèves auxquels nous sommes fortement attachés.

Les professeurs grévistes du lycée Léonard de Vinci.